

**S. N. C. F.**

## Région du Sud-Ouest

## SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

e Arrondissement

Paris-Foy

Fished at - doubles

90°  
48°

Paris Juyl

Plaçons de 400 au dessus de nos voies  
à la Matinée Orléans Célestine pour  
avoir au B<sup>le</sup> Jassina, en la Fort de  
Rilly et la Suisse.

10000 francs la gravat

Ophe Premuda la Direction des Etudes  
le 5-4-89 au lotte 2913 du 4-4-89

1473 38

Paris. Tuy

ff 16. ff 66/C3ff. (ff 629)  
41 Bd de la Gare

(S. de 3. 12. 1919)

Demolition du mur mitoyen Chertmann.  
8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Achat au journal  
de Paris 4/14 f 8<sup>e</sup> de la Gare.

ff 18. 668 C3ff 157629

Achat immobile Chertmann (8<sup>e</sup> de la Gare  
de Paris) 4/14 f 8<sup>e</sup> de la Gare.

2 dossiers reçus aux Archives Kooas

le 6. 12. 40

Mr. et Mme R. Cros (Fevain)

le 6. 12. 40

Paris - Toy  
Ainsi que que plusieurs d'entre nous le  
font de l'heure et leur peu embarras

Salut remis à Jeannot (Antibes) le  
le 6 II 89

1970<sup>39</sup>  
29/61<sup>39</sup> } Feb 6-11.39

Paris Ivory

---

Immobilier 56 rue du Chemelot

---

~~Re~~ Lettre 4139

---

My Glamm

A. G. 39

Paris May

B C 19303 38

Centa spewl Rue de

heuvel

Mr Arson

B - n 34

Paris. Fury

messageries laitières

Follows a son  
usage

4.4.39

M<sup>me</sup> <sup>the</sup> Prelle

Par Juy

Menoyen

Astéries pour  
remplir le trou  
des premiers

Micropeyre

22. 4. 39

Paris - Juillet

Raccordement avec la Cinture

Conditionnement et sorti des  
Gravements intra stadia - murs

Notre plan au

1/2000000

11/3/87 [y Baye] 1.837

Remis à la Comptabilité  
le 11-10-87

Paris Jany P26

Etablissement d'un Service  
de secours contre l'inondation  
et maladie de Paratuberances

Am Brandt

23 - 2 - 39

1732  
9-5-39

Paul Argy

mai

8-64 MS  
11 mai 1939  
39

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

no 19343

à Monsieur le CHEF du SERVICE  
de la VOIE & des BATIMENTS,

DELEGUES - AMELIORATION DU  
LOCAL DES SURVEILLANTS DE  
RONDE DE L'ENTRETIEN DE PARIS -

Les délégués du personnel ont demandé le remplacement de la guérite des surveillants de ronde de l'entretien de Paris, placée à la porte de sortie de cet établissement, un bâtiment plus spacieux et plus confortable.

Cette demande étant fondée, j'ai décidé, afin d'améliorer le plus économiquement possible, la situation signalée, de reporter dans un local voisin, les armoires vestiaires.

Il reste à améliorer le chauffage en raccordant le radiateur existant aux canalisations de la remise, et à établir une double toiture à l'intérieur.

Ces travaux pouvant être exécutés par nos soins, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir un bon de commande correspondant de 2.000 francs.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

12/25/23  
81/149 - 7 ex.

10 MAI 1939

5970  
1-127 10/33

1992, *neleitnikov* ab *galido* istz a msov el  
molejatist si *gashbocoq* etis, jisq exov ab molejat  
tastus na tisat en de xuanet si oso ab al'mane  
de I'empereur. *gashbocoq* etis, jisq exov ab  
molejatist si *gashbocoq* etis, jisq exov ab molejat  
tastus na tisat en de xuanet si oso ab al'mane  
de I'empereur.

## EXPLOITATION

LE CHEN DU SERVICE DE L'INFORMATION  
Division des Etudes  
60010 - G.16

### Le Chef du Service de l'Exploitation

à Monsieur le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments

Actuellement la grue pétroliéo-électrique de la gare de Paris-Ivry est remisée sous le pont de Tolbiac entre les voies 75-77.

Pour la protéger plus efficacement des intempéries je suis d'avis d'édifier sur l'emplacement occupé, par cet engin, un garage en planches à adosser à la culée du pont.

Les dispositions à réaliser pour l'installation de ce garage sont figurées sur le dessin ci-joint.

La dépense à engager s'éleverait, d'après votre Service local à 600 frs.

Sur ce dessin sont indiqués, en outre, certains travaux que va nécessiter l'installation de ce garage dont la réalisation ne soulève pas d'objection de la part de votre Service local, à savoir:

- réduction de la surface du magasin de votre Service installé sous le pont de Tolbiac.

- installation d'une porte en fer ajourée au local aménagé par votre Service et que nous utiliserions pour le garage du carburant nécessaire au fonctionnement de la grue pétroliéo-électrique,

- déplacement de la guérite du S/Chef de gare et poteau support de fils téléphoniques pour dégager l'entrée du garage.

EEETIAM 01

Je vous serai obligé de vouloir bien, sauf objection de votre part, faire procéder à la réalisation de l'ensemble de ces travaux et me tenir au courant de leur achèvement.

P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION  
LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES

Signé : GUILTIN 9 - 01000

14/II0

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

PROJET

12 JUIN 1939

564

SERVICE  
DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

Paris le 9 juin 1939

DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL  
Acquisitions de Terrains  
et Domaine

Monsieur FELIX,

4828

Prière de me faire parvenir d'urgence, avec plans à l'appui, un état descriptif sommaire de l'immeuble situé à Paris, rue du Chevaleret n° 108, où est actuellement installée une Ecole des Filles, subventionnée par la Région du Sud-Ouest.

Vous indiquerez sur cet état comment sont réalisées les dessertes d'eau, de gaz, d'électricité, ainsi que les diverses liaisons téléphoniques.

Vous me renseignerez également sur le chauffage.

Pour chacune de ces fournitures, vous me ferez connaître la dépense annuelle.

Vous établirez et m'enverrez également un état détaillé du matériel, du mobilier et de l'outillage utilisés dans cet établissement en indiquant l'état de conservation de ces différents articles.

F. LE CHEF DU SERVICE,

signé: LALLIER

19 AVR 1939

VOIE ET BATIMENTS

Division du Service Général

Architecture

VR. Cf.515 - 13  
du 22-2-39

3371

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES  
BATIMENTS,à Monsieur le CHEF DU SERVICE DU MATERIEL ET  
DE LA TRACTION,Chaufferie du Centre  
Social de la Rue du  
Chevaleret

Par lettre référence ci-contre, vous m'avez signalé que de nouvelles explosions se seraient produites à la chaufferie du Centre Social de la rue du Chevaleret, depuis le remplacement du relais mécanique de la chaudière par un relais électrique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à notre connaissance, une seule explosion s'est produite le 22 février 1939. Elle a coïncidé avec l'emploi de mazout de mauvaise qualité (fond de cuve) dont les impuretés ont pu entraver le bon fonctionnement du brûleur.

Mais cet incident ne saurait à mon avis, mettre l'installation en cause, et je pense qu'en surveillant attentivement le réglage du brûleur et la qualité du mazout employé il est peu vraisemblable qu'il se renouvelle.

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS.  
L'ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général.  
Signé : Coullié

SOCIÉTÉ DES  
CHAMPS DE MARS  
REGION PARISIENNE  
Service de la Voie  
et des Bâtiments  
Division  
du Service Général

Architecture

V.R. Cf 515-13  
du 22-2-39

Chaudière du Centre  
Social de la rue  
du Chevaleret

3371

Paris, le

19 AVR 1939

1939

3718

lettre  
3 pages

5

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la traction,

Par lettre référence ci-contre, vous avez signalé  
que de nouvelles explosions se seraient produites à la  
chaudière du Centre Social de la rue du Chevaleret,  
depuis le remplacement du relais mécanique de la  
chaudière par un relais électrique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à notre  
connaissance, une seule explosion s'est produite le  
22 Février 1939. Elle a coïncidé avec l'emploi de ma-  
zout de mauvaise qualité (fou de curc) dont les  
impuretés ont pu entraver le bon fonctionnement  
du brûleur.

Malgré cet incident me sauvant, à mon avis, cette  
l'installation en cause, et je pense qui en surveil-  
lant attentivement le réglage du brûleur et la  
qualité du mazout employé il est peu vraisem-  
blable qu'il se renouvelle.

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS  
L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général,  
Signé : Coullié

Paris 16/6/39  
27-2-39  
SOCIÉTÉ NATIONALE

DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

RÉGION DU SUD-OUEST

MATÉRIEL & TRACTION

N° Cf 515-13

à rappeler dans la réponse

Votre | N° 0781 Architecture  
référence | Date 26 janvier 1939

OBJET :

CHAUFFERIE DU CENTRE SOCIAL  
DE LA RUE DU CHEVALERET

4  
PIÈCES  
JOINTES

Paris, le 22 février

19 39

41, Boulevard de la Gare (XIII<sup>e</sup>)  
S.N.C.F. RÉGION D'APTEL TRACORLÉ PARIS 63  
TÉLÉPHONE Gobelins 88-10  
INTER 0-12

13 MAR 1939

N° 4911

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT V.B.

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

23 FEV 1939 N° 34/18

CHEF DU SERVICE DE LA VOIE

A la suite du remplacement du relais mécanique de la chaudière de chauffage central du centre social de la rue du Chevaleret par un relais électrique en vue d'éviter le retour des incidents survenus à la fin de 1938, vous m'avez demandé si je n'avais pas d'objection à classer l'affaire.

A notre connaissance, la question ne paraît pas techniquement résolue de façon satisfaisante, puisque de nouvelles explosions ont eu lieu.

Notre rôle s'est borné à examiner, sur la demande de M. le Directeur de l'Exploitation, les offres de S.I.A.M.

L'installation du relais électrique n'ayant pas supprimé les incidents, d'autres mesures paraissent devoir être prises dans le cadre de notre lettre Cf 515-13 du 23 décembre dernier, ou dans tout autre qui vous paraîtrait opportun.

Je joins à la présente lettre copie de la correspondance échangée avec les Services Administratifs et la maison S.I.A.M.

Par avion et par télégramme  
Ci-joint, en communication, la réponse  
à la lettre Cf. 515.13 du 23 Décembre  
d'aujourd'hui du Chef du Service de la Traction, (votre signature,  
du 1<sup>er</sup> Janvier 1939)

9 - 3 - 39 Le chef du Service,

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,  
Le Chef de la Division  
du Matériel

T.S.V.P.

3718 6-39

Monsieur le Chef du Service,

Il s'est produit, le 22 Février dernier, une petite explosion due à l'utilisation d'un combustible de mauvaise qualité (fond de cuve).

En ce qui nous concerne, la ventilation de la chaufferie est correcte.

Par lettre C.F. 515-13 du 23/12 dernier, le Service de la Traction demandait que nous installions, sur le carneau de fumée, des trappes d'expansion aux endroits où des "poches de gaz combustibles" pourraient éventuellement se former.

1°- Sauf objection de votre part, je ne suis pas d'avis de faire poser de trappe de cette nature. Les règlements prescrivent que toute trappe de ramonage ou autre sur un carneau "horizontal ou incliné" doit être limitée avec le plus grand soin. Une trappe d'expansion ne donnerait pas, à mon avis, des garanties suffisantes d'étanchéité.

2°<sup>4</sup> Si le brûleur d'une installation au mazout est parfaitement réglé et fonctionne bien, il ne doit pas s'échapper de gaz combustibles dans le carneau de fumée. D'ailleurs, toutes les explosions se sont produites dans la chaudière et non dans le conduit.

Le Service de la Traction a passé un contrat d'entretien avec la Maison SIAM, pour le maintien du brûleur en bon état de fonctionnement. Il dépend de ce Service, de faire respecter le contrat ou de réviser celui-ci, s'il est jugé insuffisant.

Paris, le 31 Mars 1939.  
Le Chef du 1er Arrondissement,  
Signé: FÉLIX

Mineur

Paris, le

28 JANV 1939

0781

VR : Cf. 515-13

du 28 Décembre 1938

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
à l'attention du Chef du Service du Matériel et de la Traction

Chaussée du Centre Social  
de la rue du Chêvaleret

Comme il suit à votre lettre réçue en marge, j'ai l'honneur  
de vous faire connaître que le représentant de la Maison S.I.A.M.,  
qui a fourni le brûleur de la chaudière en cause, a admis  
que les explosions enregistrées provenaient uniquement du  
mauvais fonctionnement de ce dernier.

Le remplacement du relais mécanique, commandant le brûleur,  
par un relais électrique ayant été effectué par nos soins et  
cette substitution devant éviter, d'après le représentant de la  
Maison S.I.A.M., le retour des incidents révélés dans votre lettre,  
je pense que vous n'aurez pas d'objection à clamer l'affaire.

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS  
L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général.  
Signé : Coullié

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction de la Région Sud-Ouest

Paris 3<sup>e</sup> 100/ 418 -

26 JANV 1939

9303

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du SUD-OUEST  
Service de la Voie  
et des Bâtiments

0781

Le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments

à Monsieur le Chef du Service du  
Matériel et de la Traction,

Division du Service Général

Architecture

V.R. : C.f. 515 - 13  
du 23 Décembre 1938

chauffeuse du Centre Social  
la rue du Chevaleret.

Comme suite à votre lettre visée en marge,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que le représentant de la Maison S.I.A.M., qui a fourni le brûleur de la chaudière en cause, a admis que les explosions enregistrées provenaient uniquement du mauvais fonctionnement de ce dernier.

Le remplacement du relais mécanique, commandant le brûleur, par un relais électrique ayant été effectué par vos soins et cette substitution devant éviter, d'après le représentant de la Maison S.I.A.M., le retour de incidents visés dans votre lettre, je pense que vous n'avez pas d'objection à classer l'affaire.

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS  
L'ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général,  
Signé : Coullié

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction de la Région  
SUD-OUEST

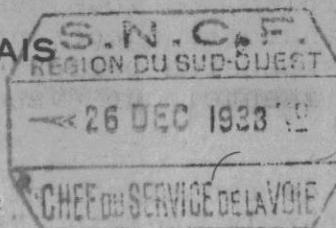
Guérin - J.W.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
R. C. SEINE 276.448 B  
RÉGION DU SUD-OUEST

MATÉRIEL & TRACTION

N° CF 515-13  
à rappeler dans la réponse

Paris, le



41, Boulevard de la Gare (XIII<sup>e</sup>)  
AD. TÉL. : TRACORLÉ PARIS-63  
TÉLÉPHONE : Gobelins 83-10  
Inter 0-12

décembre

19 38

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Votre  
référence { N°  
Date

OBJET :

CHAUFFERIE DU CENTRE SOCIAL  
DE LA RUE DU CHEVALERET. -



Depuis le début du mois de novembre dernier, plusieurs explosions, dont quelques-unes très violentes, ont occasionné des dégâts matériels assez importants, se sont produites à la chaudière de chauffage central du centre social de la rue du Chevaleret.

Cette chaudière est alimentée au mazout et le réglage du brûleur est commandé par un relais mécanique. Les incidents signalés ci-dessus peuvent être attribués à deux causes :

- 1<sup>o</sup> - Fonctionnement irrégulier du relais, dû à l'usure de certaines de ses parties constitutives et entraînant des retards à l'allumage, lequel devrait se produire dès que le brûleur commence à débiter. De ce fait une certaine quantité de mazout pulvérisé se trouve répandu dans la chambre de combustion et provoque, au moment de son inflammation, une brusque suppression dans celle-ci.
- 2<sup>o</sup> - Formation de poches de gaz combustibles dans le carneau et notamment à proximité de l'économiseur. Il semble bien que l'explosion du 16 décembre peut être attribuée à cette dernière cause. Le relais avait été en effet, paralysé par la maison SIAM chargée de l'entretien du brûleur, qui fonctionnait alors en régime permanent.

Lors de cette explosion, le dessus de la chaudière et le carneau ont été endommagés, ce qui tendrait à démontrer la présence de poches de gaz localisées aux points hauts de certaines parties de la chaudière ou des conduits de fumée. Quoi qu'il en soit, nous allons, pour réduire au minimum les causes d'allumage à retardement, remplacer le relais mécanique par un relais électrique de fonctionnement plus sûr.

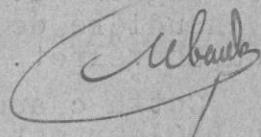
Pour ce qui concerne la formation éventuelle de poches

.....

de gaz combustibles, je vous demanderai de faire installer d'urgence aux endroits où ces gaz pourraient s'accumuler des trappes d'expansion parfaitement étanches au repos et de section suffisante pour évacuer le flux provenant d'une explosion.

A titre de renseignement, ces trappes pourraient vous être fournies par la Société "L'économiseur Green", 32 rue de Londres à PARIS.

LE CHEF DU SERVICE  
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

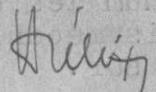


Monsieur le Chef du Service,

Nous avons examiné cette question avec le représentant de la maison SIAM qui a fourni le brûleur. Le représentant a bien admis, comme c'était notre avis, que toutes les explosions enregistrées sont le fait du mauvais fonctionnement du brûleur et d'aucune autre cause. Le relais mécanique de l'appareil est usé; il faut le remplacer. La maison SIAM a proposé au Service de la Traction, un nouveau relais électro-mécanique donnant de sérieuses garanties. Le prix de la réparation serait de 4.600f mais, comme le Constructeur a un Contrat d'entretien avec le Service des Oeuvres Sociales pour l'entretien du brûleur, il a consenti une diminution de 1.600f sur le prix normal.

Le Service de la Traction a d'ailleurs passé Commande à la maison SIAM depuis le mois dernier.

Paris, le 10 Janvier 1939,  
Le Chef du 1er Arrondissement,



Reçu au Secr. le 26.1.39 n° 781

11-1-39

MINUTE

Paris le 29 Septembre 1937.

7503

*b*  
Le chef du Service de la Voie et des Travaux  
à Monsieur l'Ingénieur en Chef à la Direction Générale,

Par votre lettre du 5 Août dernier vous m'avez signalé  
que des émanations se dégageaient dans le parloir de la Communauté  
des Sœurs de la rue du Chevaleret et vous m'avez demandé  
d'envisager la possibilité de faire opérer le ravalement de  
l'ensemble de la Communauté.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous  
avons fait le nécessaire pour supprimer les émanations  
en question et que, en ce qui concerne le ravalement des  
bâtiments, qui entraînerait une dépense de 21.000<sup>t</sup> environ,  
il semblerait préférable, sauf objection de votre part, en  
raison de l'approche de la mauvaise saison peu favorable  
à ce genre de travaux, de <sup>reporter</sup> remettre ceux-ci au printemps  
prochain.

P. le Chef du Service de la Voie et des Travaux  
Le Chef-Adjoint du Service de la Voie et des Travaux  
Signé : Bouteoup

S. N. C. F.

## Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

e Arrondissement

Paris. May

Construction d'un nouveau bureau pour les sous-chefs de gare du chantier de débord (1)

(1) Ancien Bureau détruit par un incendie le 25 décembre 1938

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES 1	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES 3	OBSERVATIONS 4

1261  
27.4.1936/389.

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R.C. Seine N° 276.448-B

26 AVRIL 1939 N° 5932

VOIE ET BÂTIMENTS  
PARIS  
DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL

25 AVR 1939

1, PLACE VALHOBERT (75-AP-14) - TÉL. GOB. 98-70

## RÉGION DU SUD-OUEST

### EXPLOITATION

Division des Etudes  
60.010 GO3.

Le Chef du Service de l'Exploitation

à Monsieur le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments.

PIÈCES  
JOINTES

1 pièce.

A la gare de Paris-Ivry, le bureau des sous-chefs de gare du chantier de débord a été détruit par un incendie le 25 décembre 1938.

Ces agents ont dû provisoirement être installés dans le bureau des livreurs, puis dans une guérite, mais cette situation présente des inconvénients, eu égard notamment au fait que les sous-chefs de gare du débord sont en relation constante avec le public.

Je suis d'avis en conséquence de construire un nouveau bureau pour ces sous-chefs.

Les dispositions à réaliser sont figurées sur l'étude ci-jointe du 14 avril 1939.

La dépense correspondante, y compris les frais des installations de téléphone, de chauffage et d'éclairage est évaluée à 17.000 francs.

Je vous serai obligé de vouloir bien faire exécuter dès que possible ce travail et m'aviser le moment venu de son achèvement.

P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION,  
LE CHEF DE LA DIVISION DES ÉTUDES,

Monteau Edme  
Pour avis de estimation  
28-4-39 du chef des services

Abelletin

Monsieur BOUTELOUP.

T.S.V.P

N°77 A



Monsieur le Chef du Service

Je n'ai pas d'objection.  
La dépense est bien évaluée à 17.000 francs suivant détail estimatif ci-joint.

Paris le 8 mai 1939

Le chef du 1er Arrondissement.

Pr Le Chef du 1er Arrondissement

L'Ingénieur-Adjoint

*Guast*  
15-5-39

*Chamier*

Monsieur l'Ingénieur (M. Abcloos)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître si le projet ci-joint soutient ou oblige de votre part

11-5-39

*Guast*

Monsieur Ducret

Je n'ai aucune objection  
sur ce projet.

15-5-39

*Guast*

Monsieur Chavane

Le directeur de l'Exploitation ayant approuvé les propositions, veuillez envoi à l'importante la dépense au Compte d'Exploitation  
Pour vous y bien m'avise de l'achèvement  
Le Chef du Service

28 3/40

Enregistré sous le

No 1/39 Art. 24 = 16.830 f.

Compte d'Exploitation

Toulouse le 23 Mars 1940

Paris le 23 Mars 1940

Le Chef de la Subdivision

de la Comptabilité V.B.

Enregistré par la  
Division des Études  
sous le N° 769  
Paris, le 21 mai 1940

*Seau*

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité V.B.

4404 631  
5933 33

Monsieur le Chef du Service

Le travail est terminé.

3-10-1940

¶ Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

L'Ingénieur-Adjoint

Guérard

M. J. Guérard

Par information

11-10-40

M. J. Guérard

11-10-40

Pris connaissance

Le Chef de la Section de la Comptabilité  
de la Poste et des Télécommunications

- 7 OCT 1940

10-10-40

44

classé  
11-10-40

5

**S.N.C.F.**

### Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

**e Arrondissement**

Installation d'un cabinet de toilette dans le logement  
du Chef de District principal

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES 1	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES 3	OBSERVATIONS 4

39 Paris IV

E.O. P.O.-MIDI

EXPLOITATION COMMUNE  
DES RESEAUX D'ORLEANS  
ET DES MIDIS

R.C. Seine N° 84928 et 46.487

SOCIETE NATIONALE  
CHEMINS DE FER FRANCAIS  
SERVICES DU Sud-Ouest  
VOIE Régie de la  
ET DES TRAVAUX

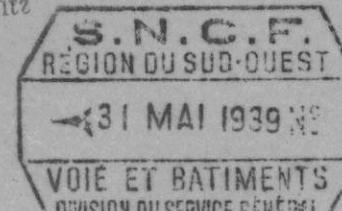
N° 884

PARIS

le

30 MAI 1939.

17, Quai d'Austerlitz



Monsieur le Chef du Service,

Pièces jointes :

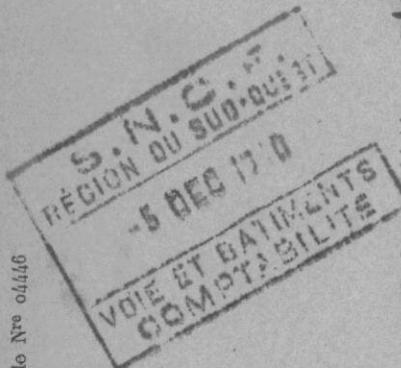
1 Plan.  
1 D.E.

Le Chef de District principal de PARIS-IVRY,  
M.GAUCHER, logé dans un immeuble de la S.N.C.F., 101,  
Quai de la Gare à PARIS, demande qu'un cabinet de toilette  
soit aménagé dans son logement.

L'appartement actuel n'en comporte pas; cette  
installation qui est bien nécessaire, serait facilement  
réalisable.

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation  
d'exécuter suivant les indications du plan ci-joint; la  
dépense à engager serait de 1200Frs environ suivant détail  
estimatif également joint et pourrait être imputée au  
Compte Exploitation Chap.4, Art.24.

Imp. Bouquet - Auch - N° 41 - N° de N° 0446



Le Chef du 1er Arrondissement,

Yu à la Comptabilité

D'accord sur l'imputation  
de la dépense (1.200<sup>f</sup>) à l'Art. 24.

Paris, le 3 Juin 1939

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité V.D.

Enregistré par la  
Division des Études  
sous le N° 1352  
Paris, le 21-10-1940  
1600<sup>f</sup>

Yu M. Mousieur Charane,

Vous pouvez exécuter en réputant la  
dépense au Compte d'Exploitation  
Vous rendrez bien un avis de l'achèvement

25.10.40

Le Chef du Service,  
Mme

Enregistré sous le  
N° 1/133 Compte d'Exploitation Art. 24 - 1.600<sup>f</sup>

Paris, le 24 Octobre 1940

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité V.D.

Monsieur BOUTELOUP, Chef du Service de la Voie et des Bâtiments. (8.4.18)

6551 39

Yousrie le Chef de Service

1/1940

Cette installation ne réalisée.

Paris le 5 décembre 1940

Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

*Levavay*

M. Vuillson

Information

14-12-40

M. Drouot

6-12-40

*Nestor*

Pris connaissance

Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité V.B.

5 DEC 1940

classer

7-12-40

5

E.C.

PARIS

30 MAI 1939.

6662 39

Monsieur le Chef du Service,

N. 884

Pièces jointes :

1 Plan  
1 D.E.

Le Chef de District principal de PARIS-IVRY,  
M.GAUCHER, logé dans un immeuble de la S.N.C.F., 101,  
Quai de la Gare à PARIS, demande qu'un cabinet de toilette  
soit aménagé dans son logement.

L'appartement actuel n'en comporte pas; cette  
installation qui est bien nécessaire, serait facilement  
réalisable.

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation  
d'exécuter suivant les indications du plan ci-joint; la  
dépense à engager serait de 1200Fr environ suivant détail  
estimatif également joint et pourrait être imputée au  
Compte Exploitation Chap.4, Art.24..

Le Chef du Ier Arrondissement,

Signé: FÉLIX

Monsieur BOUTELOUP, Chef du Service de la Voie et des Bâtiments.

# CHAMIN/DE/FER/DE/PARIS/A/ORLÉANS

6992

Mod. 6512 bis (Fév. 1929)

de N<sup>o</sup> 10551

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU SUD-OUEST

# SERVICE DE LA VOIE ET DES TRAVAUX BÂTIMENTS

## Ier ARRONDISSEMENT

## Ligne de Paris à Orléans.

## GARE DE PARIS-IVRY

Logement du Chef de District principal IOI quai de la Gare

### Installation d'un cabinet de toilette

## DÉTAIL ESTIMATIF

DÉTAIL	Nos de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de l'UNITÉ	SOMMES	
				PARTIELLES	TOTALES
<b>A- Travaux complémentaires</b>					
<b>a) Travaux à exécuter</b>					
-Fourniture et pose d'un lavabo sur support métallique.....		ensemble		480	
-Fourniture et pose de conduite en plomb de 10/7 en élévation, compris coupes, soudures, colliers etc....	ml	6	35	210	
-Fourniture et pose de conduite de vidange en plomb de 30/4, en élévation compris coupes, soudures, colliers etc.....	ml	6	50	300	
-Percement de trous dans mur en B.A. pour passage de tuyau, fourniture et pose de fourreaux en acier galvanisé compris raccord et toutes sujétions.....		2	40	80	
				1.070	
Somme à valoir pour imprévus 10 % environ				130	
				-----	1.200,00
<b>B- Remaniements qui ne sont pas nécessités par les T.N.</b>					néant
<b>C- Acquisitions de mobilier et d'outillage</b>					néant

LCV  
6523  
SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU SUD-OUEST

1<sup>er</sup> Arrondissement.

Ligne de Paris à Orléans -

Gare de Paris-Ivry.

Logement du Chef de district p<sup>al</sup>, 101 quai de la gare.

Installation d'un cabinet de toilette.

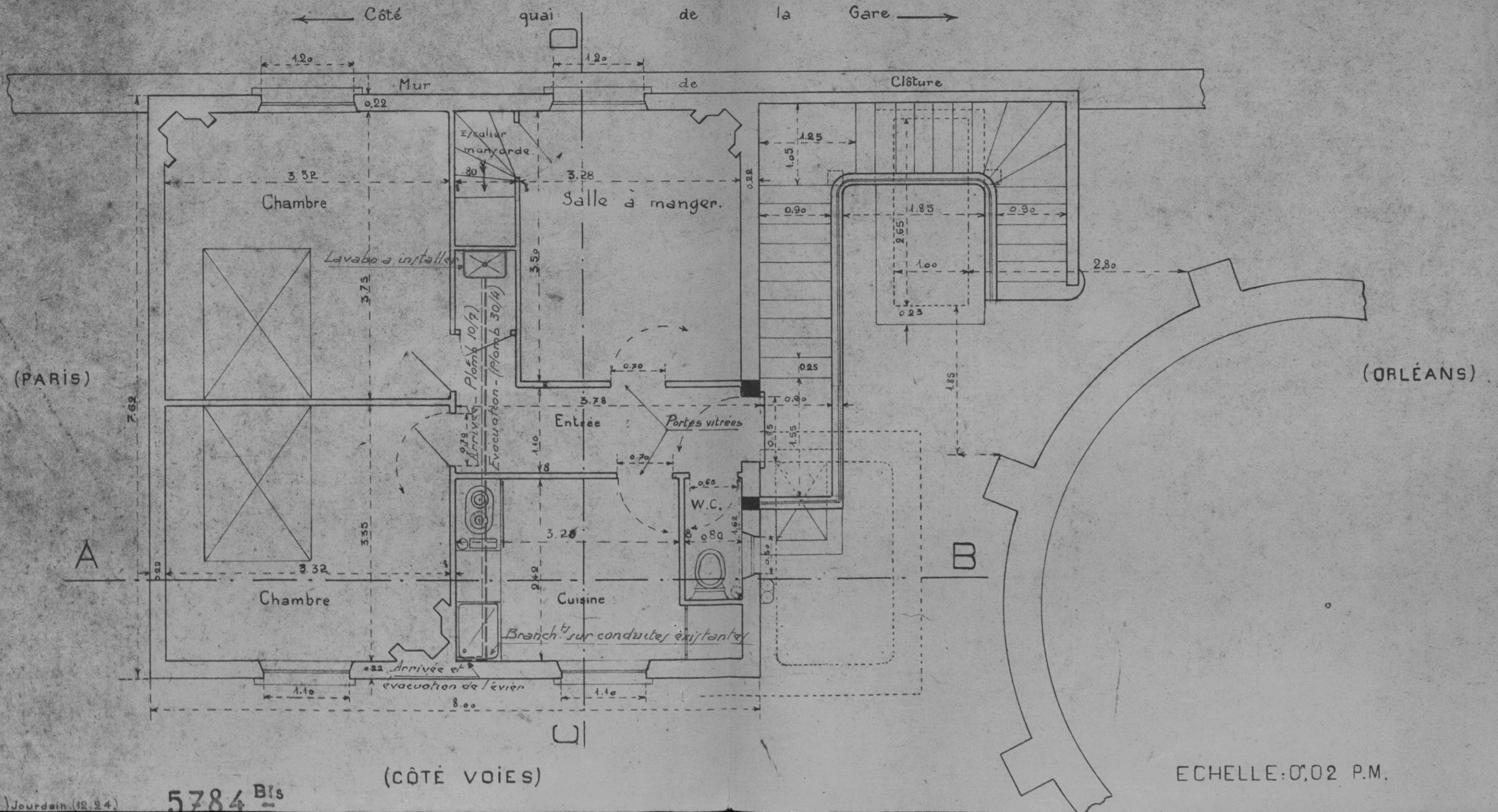
Plan à 0.02 p.m.

Paris, le 30 Mai 1939  
Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

Huys

## PLAN DU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE

← Côté quai | de la Gare →



(CÔTÉ VOIES)

ECHELLE: 0,02 P.M.

S. N. C. F.

## Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

### e Arrondissement

Paris, Italy

Installation de chauffage central au magasin sans les numéros 108 et 112 Rue du Chêne.

Visite et initiation de ces installations par la  
"Société Industrielle d'Applications Mécaniques (S.I.A.M.)

avis Gray

voie et Bts.

Paris le

24 AOÛT 1940

15685<sup>110</sup>

1<sup>re</sup> Lettre  
Appelures

~~Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments~~  
à Monsieur le Chef des Services Administratifs

4085

Comme suite à votre lettre du 9 courant, j'ai  
l'honneur de vous retourner ci-joint le contrat passé  
avec la Société Industrielle d'Applications Mécaniques,  
pour l'entretien des 2 brûleurs installés dans les immeubles  
108 et 112, Rue du Chevaleret.

~~Je n'ai pas l'objection à la prolongation de  
l'actuelle modération ni est à offrir à ce  
contrat qui peut être prolongé pour une durée d'un an.~~

Le CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS  
L'ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général,  
Signé : BLONDEL

L'ouïeur Viel, chef des Services Administratifs de la Région du Sud-Ouest

24 ADU 1940

VOIE ET BATIMENTS

Architecture

4085

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS,  
à MONSIEUR LE CHEF DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS,

Comme suite à votre lettre du 9 courant, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joint le contrat passé avec la Société Industrielle d'Applications Mécaniques, pour l'entretien des 2 brûleurs installés dans les immeubles 108 et 112, Rue du Chevaleret.

-2 P.J.-

Je n'ai pas d'objection à la prolongation de contrat pour une durée d'un an.

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général,

Signé : BLONDEL

26/24

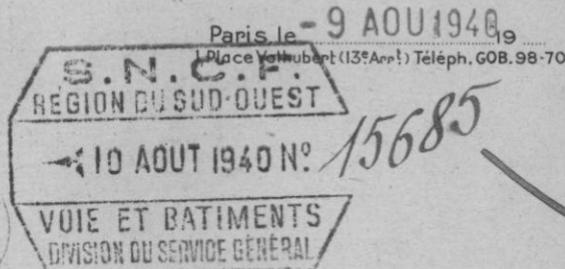
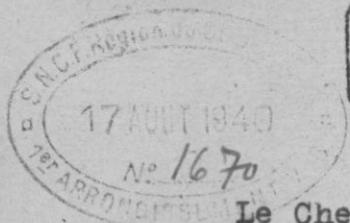
Paris 2<sup>me</sup> Paris 2<sup>me</sup>

5694

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R.C. Seine N° 276.448 B

RÉGION DU SUD-OUEST

DIRECTION

Le Chef des Services Administratifs,

à Monsieur le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Société Industrielle d'Applications Mécaniques, par lettre du 22 juillet dernier dont ci-joint copie, nous demande si nous serions disposés à renouveler le contrat que nous avons passé l'an dernier, avec elle pour l'entretien des 2 brûleurs installés dans les immeubles des 108 et 112 de la rue du Chevaleret.

Estimant indispensable de continuer cet abonnement, je vous serais très obligé de me faire connaître si des modifications vous paraissent devoir être apportées sur le contrat, que je vous remets sous ce pli en communication.

5000 ex. — Imp. Gratiot, Paris — Accl. 1066 p 3-40

M. Ducrot, 8  
10-8-40

Moutier Charneux

Pour avis sur A

10-8-40 P. Le chef du Service V.B.

T.S.V.P.

15685 40

Monsieur le Chef du Service,

Ce contrat avait été mis au point l'an dernier, d'accord avec le Service des Oeuvres Sociales.

Il peut être prorogé pour un an dans sa forme et son texte.

Paris, le 21 Août 1940.

Le Chef du 1er Arrondissement,

*Leeney*

Chrest

228-110

*fp*

Répondu le 24.7.40

(S/ N° 4085 du 24-8-40)

2108  
8.5.39  
Paris-  
J. Duvrot

BJ

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R.C. Seine N° 276 448

15 MAI 1939 N° 5694

## RÉGION DU SUD-OUEST

DR/SO

OEUVRES SOCIALES

VOIE ET BATIMENTS  
DIVISION DU 1<sup>ER</sup> ARRONDISSEMENT

15 MAI 1939

1939

10 MAI 1939  
N° 2050

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
à  
Monsieur LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET  
DES BATIMENTS

Comme suite à la suggestion que nous avait présentée votre arrondissement de Paris, nous avons demandé à la Société Industrielle d'Applications Mécaniques (S.I.A.M.) de nous adresser un projet de contrat destiné à rendre hebdomadaire au lieu de bimensuelle la visite de nos installations de chauffage central au mazout de notre Ecole de Jeunes filles (108 Rue du Chevaleret) et de notre Centre social (112 de la même rue).

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint l'exemplaire du nouveau contrat que nous soumet la S.I.A.M. en vous demandant de vouloir bien me le retourner après examen avec l'indication, s'il y a lieu des corrections que vous jugeriez nécessaire d'y apporter.



Monsieur le Chef du Service,

Je n'ai pas d'observation à formuler au sujet du contrat présenté.

La visite hebdomadaire des brûleurs est apparue nécessaire, au Service des Oeuvres Sociales, à l'expérience.

L'ancien contrat ne présentait qu'une visite bimensuelle. Or, entre deux passages du spécialiste, il était régulièrement procédé à un nettoyage du brûleur de la Communauté, et c'était une personne de ce dernier établissement qui l'effectuait.

Paris, le 15 Mai 1939.  
Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement,

J. Duvrot  
16-5-39

Retenu au chef des Services Administratifs  
le 23.5.39 N° 4268

23 MAI 1939

4268

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
à Monsieur le Chef du Service Administratif

V.R. RR/50

Actions Sociales  
du 4 Mai 1939

1/mai -

J'ai l'honneur de vous retourner le  
contrat proposé par la Société Industrielle  
d'Applications Mécaniques (S.I.A.M) pour  
la visite technique de nos installations  
de chauffage central au sujet des immeubles  
108 et 112 Rue du Chevalier, que vous m'avez  
adressé par lettre référant ce contrat.

Je n'ai pas l'observation à formuler  
au sujet du contrat présenté.

R. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS  
L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général,  
Signé : Coullié

Dossier N°.....

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU SUD-OUEST

# SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

## OBJET

Remise de la gue pétrolié-électrique  
Install<sup>tm</sup> d'un débit d'hydrocarbures

Mod. 6702. - N° de Nro 10313.

Raisin bulle parch. 30 k. n° 50. - 23.000 ex. in-4° double. - 34716. - Imp. Delmas, Bx. - Ac1-17893-12-38.

NUMÉROS des PIÈCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	DATES des PIÈCES	OBSERVATIONS
--------------------------	------------------------	------------------------	--------------

5970  
6308

On Paris IV<sup>th</sup>

Paris, le 27 octobre 1939

R.N. 11 Paris IV<sup>th</sup>  
Ministère  
des Travaux Publics  
et des Transports  
S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

Contrôle Technique  
des Chemins de fer  
et des Transports

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

1 NOV 1939 N° 29561

07500 30001 1932-S

CHEF DU SERVICE DE LA VOIE

LE MINISTRE,

à Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration de la Société Nationale  
des Chemins de fer français.

Dépôt d'Hydrocarbures  
pour la grue pétroleo-  
électrique garée  
sous le pont de  
TOLBIAC.

La Société Nationale des Chemins de fer fran-  
çais (Région du Sud-Ouest) a demandé l'autorisation  
d'installer, dans les dépendances de la gare de Paris-  
Ivry, un dépôt d'essence pour alimenter la grue pétroleo-  
électrique garée sous le pont de Tolbiac.

Le volume total d'essence à emmagasiner dans le  
local, situé dans la voûte de la culée du pont, sera in-  
férieur à 1.500 litres.

L'installation projetée rentre dans la 3e clas-  
se des établissements dangereux, incommodes ou insalubres.

Après examen par le Service du Contrôle Tech-  
nique, j'autorise l'installation du dépôt dont il s'agit,  
conformément aux dispositions des dessins figurant au  
dossier et sous les réserves suivantes :

Les liquides entreposés seront contenus dans  
des récipients métalliques étanches, placés sur des sup-  
ports incombustibles, dans un local clos par des murs

N° 12  
Signature  
(Joint au 5.9.39)

de 2 mètres au moins de hauteur. On y accèdera par une porte pleine, solidement construite, fermant à clef et s'ouvrant vers l'extérieur. La clef demeurera entre les mains d'un préposé responsable.

Des cuvettes étanches, de capacité suffisante, seront placées sous les appareils de débit pour qu'en cas de rupture des récipients, la totalité du liquide soit recueillie sans qu'aucune partie puisse couler au dehors.

Les précautions nécessaires seront prises pour que les cuvettes de retenue ne soient pas envahies par les eaux pluviales.

L'emplacement réservé au dépôt ne recevra aucune affection étrangère au service du dépôt lui-même; il sera toujours maintenu en état de très grande propreté; les espaces libres devront être débarrassés des chiffons ou déchets imprégnés de liquides ou matières inflammables.

Les abords du dépôt seront toujours maintenus facilement accessibles, on n'y constituera aucun dépôt de matières combustibles.

Les manipulations se feront exclusivement par le personnel spécialisé et de préférence à la lumière du jour.

Dans le cas où il y aurait lieu de recourir à l'éclairage artificiel, il sera fait usage exclusivement de lampes électriques à incandescence sous double enveloppe étanche. Les lampes et conducteurs seront installés suivant les règles de l'art et de façon à éviter les courts-circuits. Les commutateurs, fusibles et appareils susceptibles de donner des

étincelles devront être placés à l'extérieur de la clôture. Les appareils servant aux manipulations, jaugeages, transvasements etc... seront en matériaux résistant au feu et toujours entretenus en parfait état d'étanchéité.

Il sera interdit d'apporter dans le dépôt des matières en ignition ou spontanément inflammables, d'y allumer du feu ou des lumières à flamme libre ou d'y fumer. Cette interdiction sera affichée en caractères très apparents sur les

murs et sur la porte d'entrée, de façon qu'elle soit visible pour toute personne s'en approchant.

Les précautions nécessaires seront prises pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu; les moyens de secours seront en rapport avec l'importance du dépôt et sa situation.

Il y aura un nombre suffisant d'extincteurs, d'un bon système et qui seront soumis à des vérifications périodiques.

Des tas de sable à l'état meuble, ainsi qu'un nombre suffisant de pelles seront placés en des points choisis et facilement accessibles.

La protection contre la foudre et les phénomènes d'électrisation sera assurée, les prises de terre seront constituées par des pièces métalliques à dimensions suffisantes et de nature choisie pour résister à l'action destructive du sol.

Toutes les parties métalliques où des charges électriques statiques pourraient se développer au contact de l'essence

36/102. Paris. Ivry  
139H 11. 8. 39  
SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

RÉGION DU SUD-OUEST

EXPLOITATION

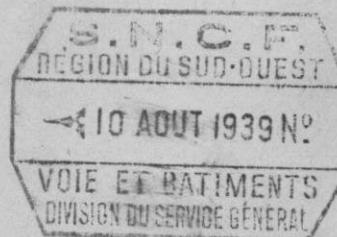
Division des Etudes

N°60010 G 16

à rappeler dans la réponse

Votre référence	N°
	Date
OBJET:	

Paris, le 9 AOU 1939  
1, Place Valhubert (XIII<sup>e</sup>)  
TÉLÉPHONE : GOBELINS 08-70



LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION  
à MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS,

*U. Guerot*  
10. 8. 39

Suite à ma lettre du 10 mai 1939 relative à l'établissement d'un garage pour la grue pétroleo-électrique à Paris-Ivry.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire exécuter dès que possible les travaux correspondants, afin notamment que la gare puisse disposer au plus tôt d'un local pour le remisage de l'essence utilisée pour le fonctionnement de la dite grue.

Actuellement à défaut d'autre emplacement convenable, cette essence est entreposée dans le local de la pompe à incendie et il y aurait urgence à mettre un terme à cette situation, qui n'est pas sans danger en raison des risques possibles d'incendie qui en résultent.

P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION,  
LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,

*J. Guerot*

classer  
en attente de l'autorisation  
du contrôle  
16-8-39

9

Paris. Torcy  
SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du SUD-OUEST  
Service de la Voie  
et des Bâtiments  
Division  
du Service Général  
Architecture

5970

18 AOUT 1939

Paris. le

1 lettre  
6 pétroliers

MINUTE

17 - 8 - 29

Le Directeur de l'exploitation,  
à Monsieur Tannic, Directeur du Service  
du Contrôle Technique  
(Ministère des travaux publics).

Monsieur le Directeur,

La S.N.C.F. (Région du Sud-Ouest) se propose  
d'installer dans les dépendances de la Gare de Paris-Torcy,  
un dépôt d'essence pour alimenter la gare pétrolié-  
électrique gérée sous le Fort de Chabrol.

En joint, on joint exemplaire un plan  
d'ensemble au 1/1000<sup>e</sup>, un plan au 1/100<sup>e</sup> et une  
notice décrivant les prescriptions prescrites pour cette  
installation.

Le volume total d'essence que nous nous  
proposons d'emmagasiner en bidon, étant inférieur à  
1500 litres de liquide inflammable de 1<sup>re</sup> catégorie devant  
subir un transbordement, ce dépôt enterré, aux termes  
du décret du 30 Août 1934, modifiant le décret  
du 24 décembre 1919 (§ 2<sup>e</sup> C du n° 215 du tableau  
annexé à ce décret), dans la 3<sup>e</sup> classe des établissements  
dangereux.

J'ai l'honneur de vous demander de bien  
veuillez nous autoriser à réaliser cette installation.

Je vous prie . . .

Le Directeur de l'exploitation  
Signé : EFINA

Monsieur le Directeur du Service du Contrôle Technique.

18 AOUT 1939

VOIES ET BATIMENTS  
Division du Service Général  
Architecture

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

à Monsieur PAVIERE  
Directeur du Service du Contrôle Technique  
(ministère des Travaux Publics)

Gare de Paris-Ivry  
Dépôt d'hydrocarbures  
pour la grue pétrolière-  
électrique.

3 p. jointes.

La S.N.C.F. (Région du Sud-Ouest) se propose d'installer dans les dépendances de la gare de Paris-Ivry, un dépôt d'essence pour alimenter la grue pétrolière-électrique garée sous le pont de Tolbiac.

Ci-joint, en triple exemplaire un plan d'ensemble au 1/1 000, un plan au 1/100 et une notice décrivant les prescriptions prévues pour cette installation.

Le volume total d'essence que nous nous proposons d'entreposer en bidons, étant inférieur à 1500 litres de liquide inflammable de 1ère catégorie devant subir un transvasement, ce dépôt entrerait, aux termes du décret du 30 Août 1934, modifiant le décret du 24 Décembre 1919 ( ) 2 C du N° 215 du tableau annexé à ce décret), dans la 3<sup>e</sup> classe des établissements dangereux.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous autoriser à réaliser cette installation.

Signé : ÉPINAY

1270 39  
12.5.39  
Paris-Ivry

81/149 - 7. ex.

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

## RÉGION DU SUD-OUEST

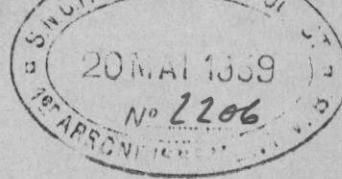
### EXPLOITATION

Division des Etudes  
60010 - G.16



10 MAI 1939

19



Le Chef du Service de l'Exploitation  
à Monsieur le Chef du Service de la Voie  
et des Bâtiments

Actuellement la grue pétroliéo-électrique de la gare de Paris-Ivry est remisée sous le pont de Tolbiac entre les voies 75-77.

Pour la protéger plus efficacement des intempéries, je suis d'avis d'édifier sur l'emplacement occupé par cet engin, un garage en planches à adosser à la culée du pont.

Les dispositions à réaliser pour l'installation de ce garage sont figurées sur le dessin ci-joint.

La dépense à engager s'éleverait, d'après votre Service local à 6000frs.

Sur ce dessin sont indiqués, en outre, certains travaux que va nécessiter l'installation de ce garage et dont la réalisation ne soulève pas d'objection de la part de votre Service local, à savoir:

- réduction de la surface du magasin de votre Service installé sous le pont de Tolbiac,

- installation d'une porte en fer ajourée au local L aménagé par votre Service et que nous utiliserions pour le garage du carburant nécessaire au fonctionnement de la grue pétroliéo-électrique,

- déplacement de la guérite du S/Chef de gare et d'un poteau support de fils téléphoniques pour dégager l'entrée du garage.

5970

Je vous serai obligé de vouloir bien, sauf objection de votre part, faire procéder à la réalisation de l'ensemble de ces travaux et me tenir au courant de leur achèvement.

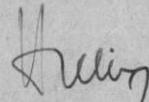
P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION  
LE CHEF DE LA DIVISION DES ÉTUDES



Arrt. 2206. Monsieur le Chef du Service,

Je n'ai pas d'objection à la construction envisagée mais la dépense serait de 6000 frs et non de 600 frs, comme l'indique le Service de l'Exploitation. Ci-joint le détail estimatif des travaux projetés.

Paris, le 30 Mai 1939.  
Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement,



Je vous prie de bien vouloir me faire savoir  
si l'aménagement de la voûte de la culée pour  
emmagerer 750 litres d'essence et 50 litres d'huile  
entrainerait une dépense supplémentaire de 4.000 Frs  
environ portant la dépense totale à 10.000 Frs suivant  
détail estimatif ci-joint.

Le Chef du Service,

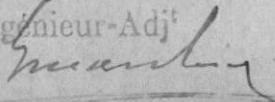
31-5-39

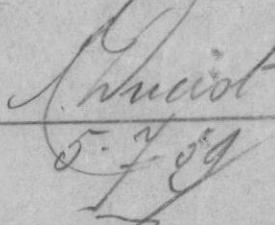
Monsieur le Chef du Service,

L'aménagement de la voûte de la culée pour  
emmagerer 750 litres d'essence et 50 litres d'huile  
entrainerait une dépense supplémentaire de 4.000 Frs  
environ portant la dépense totale à 10.000 Frs suivant  
détail estimatif ci-joint.

Le 4.7.1939.

Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement,

L'Ingénieur-Adjoint  




11-11-39

5

Monsieur Chavane,

Veuillez m'admettre le projet d'usage relatif au  
débôt d'hydrocarbures que constitue le local.

1.5970 19  
19561.0

12-11-39 à Le chef du Service,



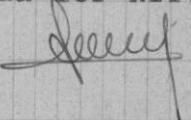
A.2206.

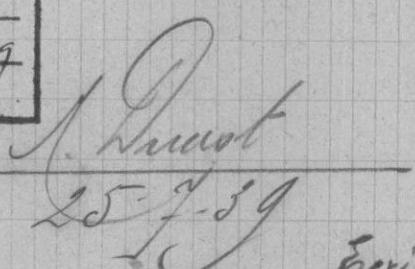
Monsieur le Chef du Service,

Enregistré par la
Division des Etudes
sous le N°
477
Paris, le 24-11-39

Ci-joint, en double exemplaire, le projet demandé  
Paris, le 24.7.1939.

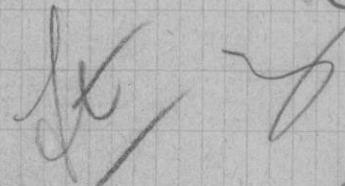
Le Chef du 1er Arrondissement,





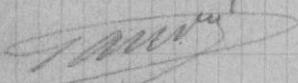
25.7.39

Écrit au Contrôle 7. le 18.8.39



1. Tu à la Comptabilité.  
2. accord. Importation  
au C° d' Egypte. Ord. 24

4-11-39



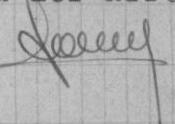
A.2206.

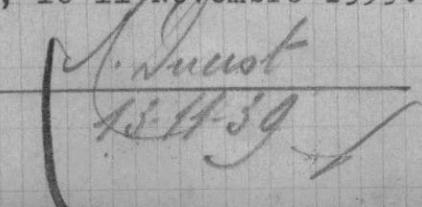
Monsieur le Chef du Service.

Pour me permettre d'aviser le Service de la Comptabilité de l'ordre d'exécution, je vous demanderais de vouloir bien me faire connaître le N° d'inscription de cet ordre d'exécution à la Division des Etudes.

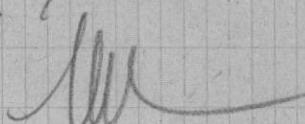
Paris, le 11 Novembre 1939.

Le Chef du 1er Arrondissement,





Enregistré sous le  
N° 4/138 Compte à la réitation  
Paris, le 5. Décembre 1949  
Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité V.B.  
Signature: Morny

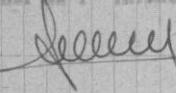
SK Monsieur Chavane,  
cette affaire a été régularisée par  
l'apposition du timbre de la Direction des Etats  
27-11-39 / Le Chef du Service  


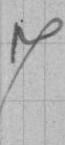
Transmis le 27 au Service

1/1/1  
1/1/2  
1/1/3

C'est travail ne terminé -  
Dans le 27 Mai 1940

Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

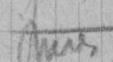


1/1/1 Mission  
Tout information  
26-5-40  
1/1/1. Recorot  
29-5-40  


Pris connaissance  
Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité V.B.  
27 MAI 1940  


Transmis à Monsieur le Président  
de la Commission d'incendie, pour information

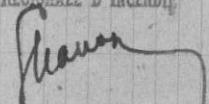
29.5.40



En retour à Monsieur l'Ingénieur adjoint du  
Service d'Auditature - après avoir pris connaissance -  
Le 1<sup>er</sup> Jan 1940.

classer  
3-6-40

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
RÉGIONALE D'INCENDIE





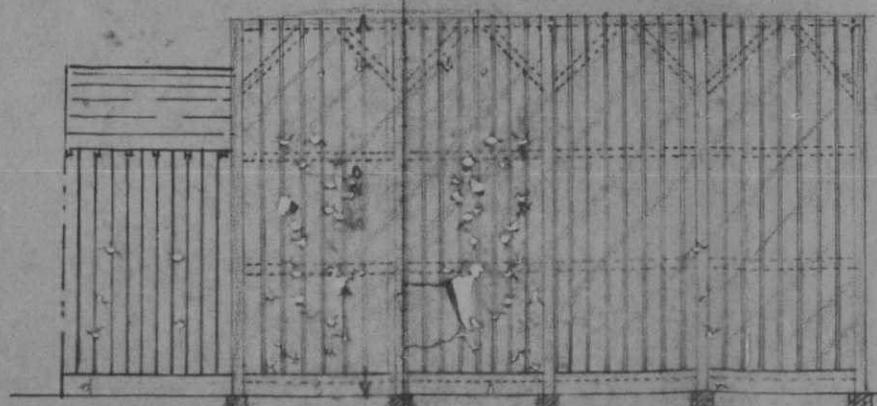
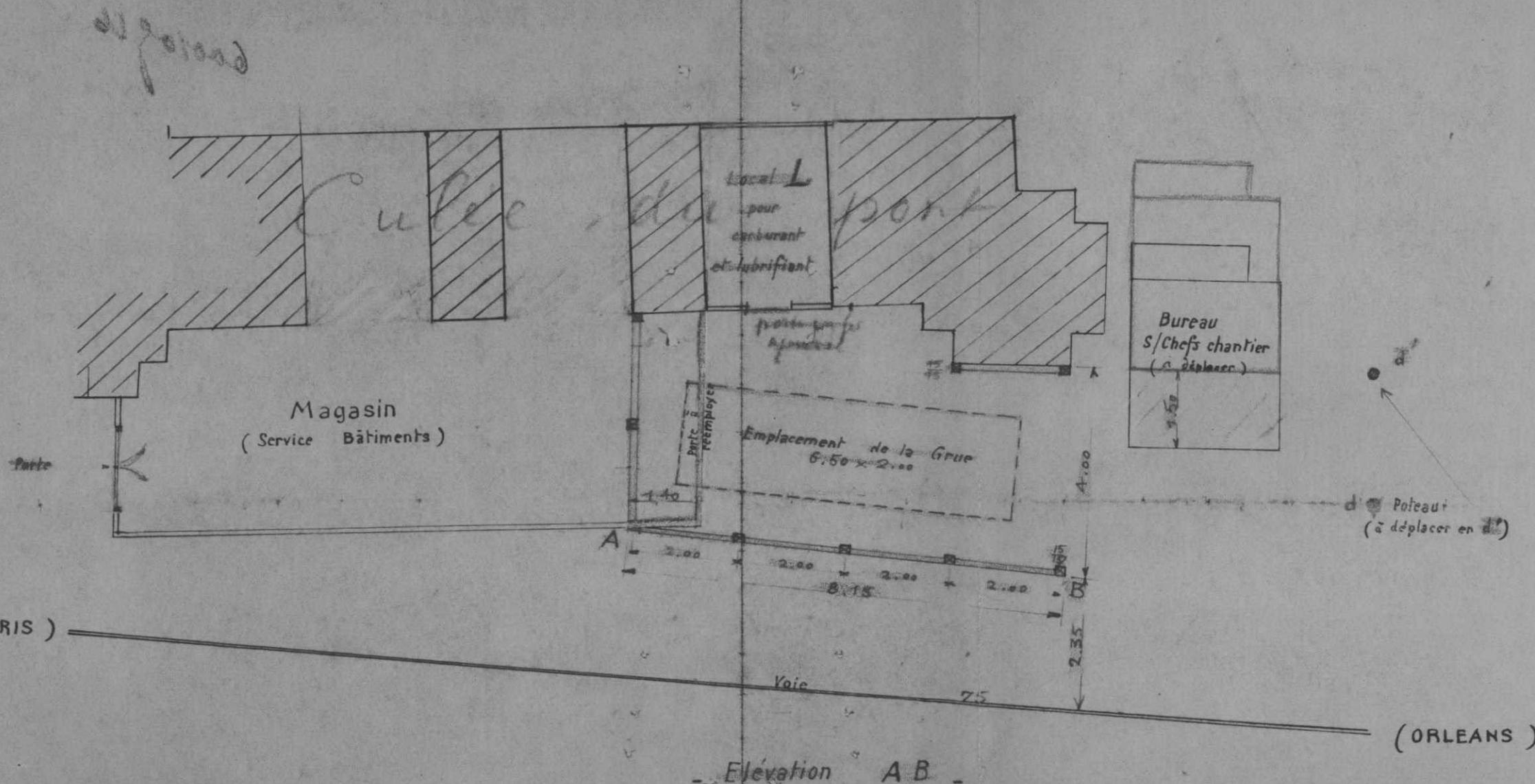
DÉTAIL	Nos de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de l'UNITÉ	SOMMES	
				PARTIELLES	TOTALES
<b>A - Travaux complémentaires.</b>					
a) <u>Travaux à exécuter</u>					
dépose de bois de charpente en sapin ainsi que le revêtement en planches.		ensemble		145,00	
Fourniture et mise en place de bois de charpente en sapin du pays à vives arêtes		2 <sup>m</sup> 3	950	1900,00	
Fourniture et pose de planches en sapin de 18 m/m d'épaisseur pour bordage y compris couvre-joints.		72 <sup>m</sup> 2	28	2016,00	
Fourniture et pose de couverture en "Ruberoïd" pour la partie en avant corps		9 <sup>m</sup> 2	20	180,00	
Fourniture et pose de 3 tirants en fer rond de 20 m/m compris pose, scellements et pattes d'agrafe.		ensemble estimé		250,00	
Pose d'une porte à deux vantaux avec bâti				80,00	
Maçonnerie de béton de cailloux à 250 Kgs de ciment Portland pour Dés		9	30	270,00	
Peinture à l'huile à 2 couches des surfaces extérieures du revêtement		70 <sup>m</sup> 2	4,50	315,00	
Déplacement d'un poteau de 5m de hauteur compris terrassements et toutes sujétions.		ensemble		150,00	
Somme à valoir pour travaux imprévus, 10 % environ.				5306,00	
à déduire				694,00	6000,00
b) <u>Valeur vénale des matériaux récupérés provenant des installations supprimées.</u>				néant	
Néant				6000,00	
Dépense restante				-----	
<b>B - Remaniements qui ne sont pas nécessités par les TN.</b>					
Néant				néant	
<b>C - Acquisition de mobilier et d'outillage.</b>					
Néant				néant	
Dépense totale prévue A + B + C =				6000,00	

DÉTAIL	Nos de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de l'UNITÉ	SOMMES	
				PARTIELLES	TOTALES
<b>A - Travaux complémentaires.</b>					
a) <u>Travaux à exécuter</u>					

— GARE DE PARIS-IVRY —

Projet d'abri pour grue perroleo-électrique, sous  
le pont de Tolbiac.

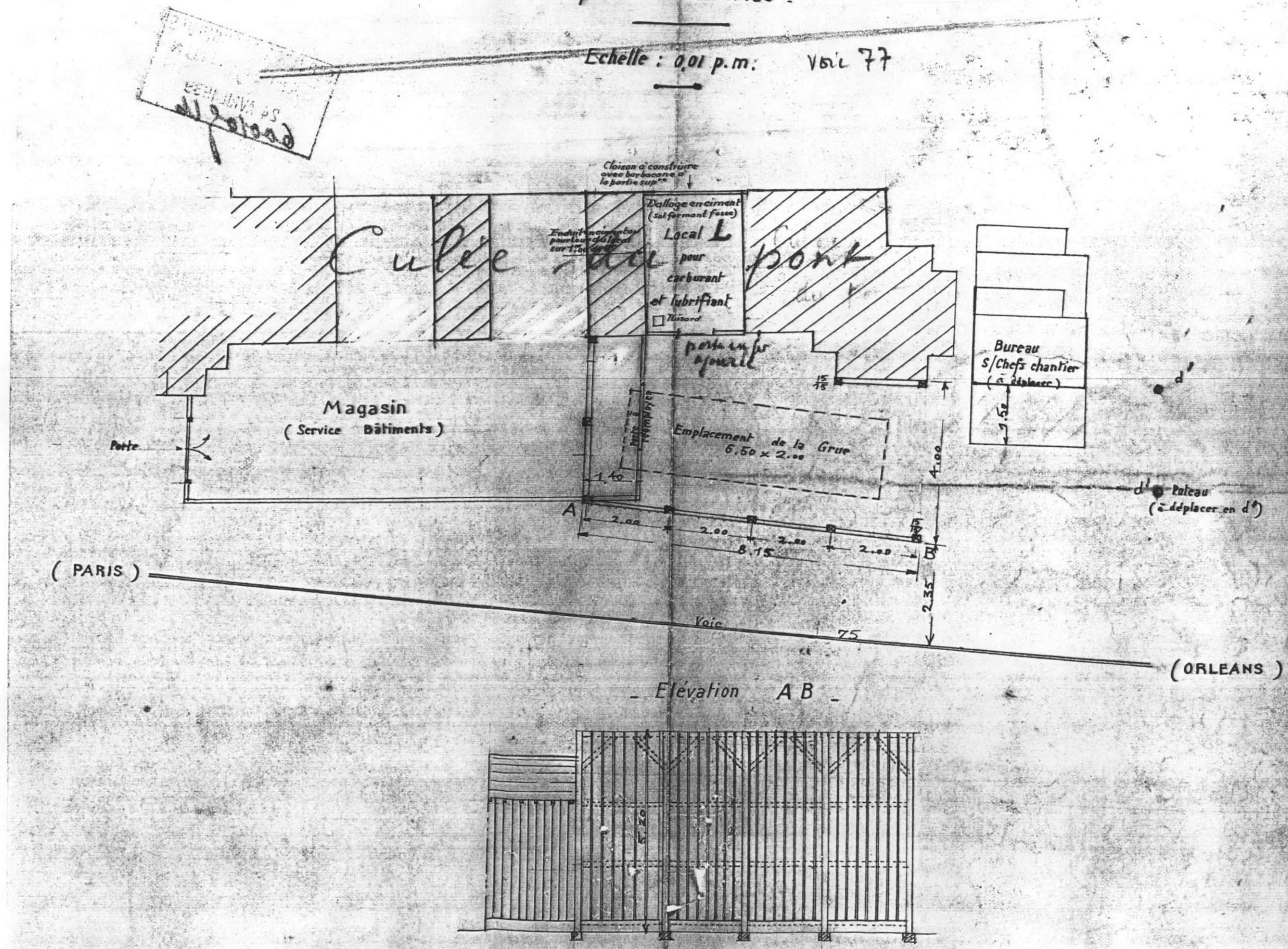
Echelle : 0.01 p.m. Vol 77



— GARE DE PARIS-IVRY

## Projet d'abri pour grue pétrolié - électrique, sous le pont de Tolbiac.

Echelle : 0.01 p.m. Vol 77



5310

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DE LA SUD

**CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS**

**SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS**

1er ARRONDISSEMENT

-----  
LIGNE DE PARIS à ORLEANS

-----  
GARE DE PARIS-IVRY

-----  
ABRI POUR GRUE PETROLEO-ELECTRIQUE SOUS LE PONT  
DE TOLBIAC ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR CARBURANT

**BORDEREAU DES PIÈCES**

Mod. 6767 — N° de N° 10309

Jésus bulle parch 35 k. n° 50 — 17 000 ex. in-4° double — Gaillac, Harvey — 62334-10-37

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Plan
2	Détail estimatif.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
Plan du SECT-QUEST

5970<sup>19</sup>

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT

# Gare de Paris-Ivry.

Abri pour grue pétroleo-électrique et local pour carburant.

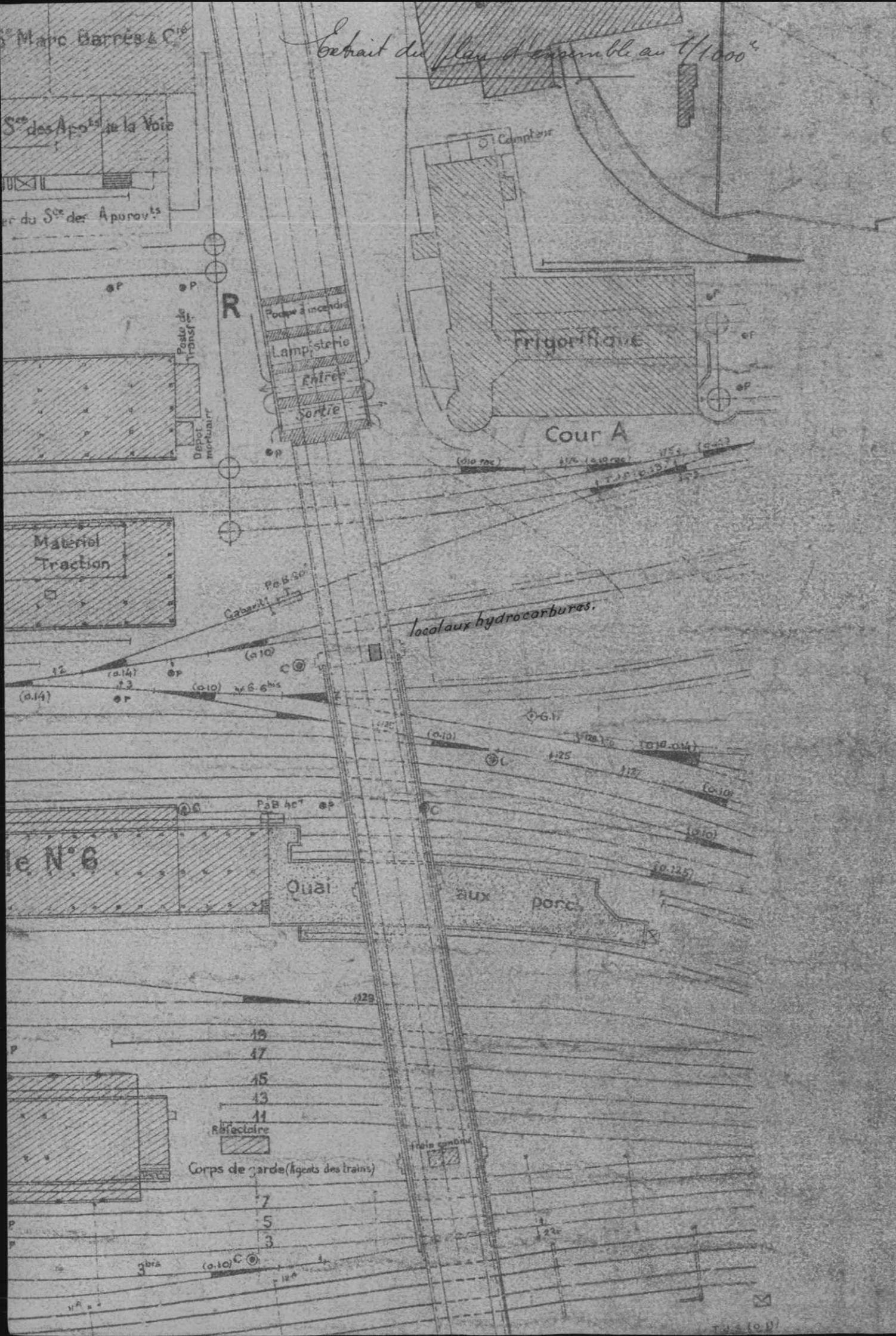
Paris, le 4 juillet 1889

Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

¶ Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

L'Ingénieur-Adjudant

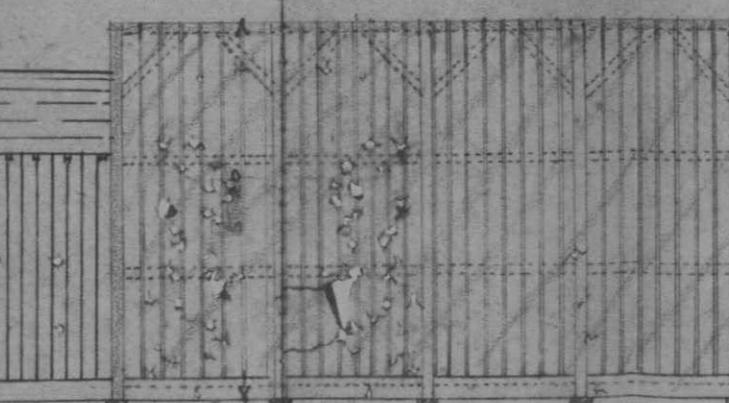
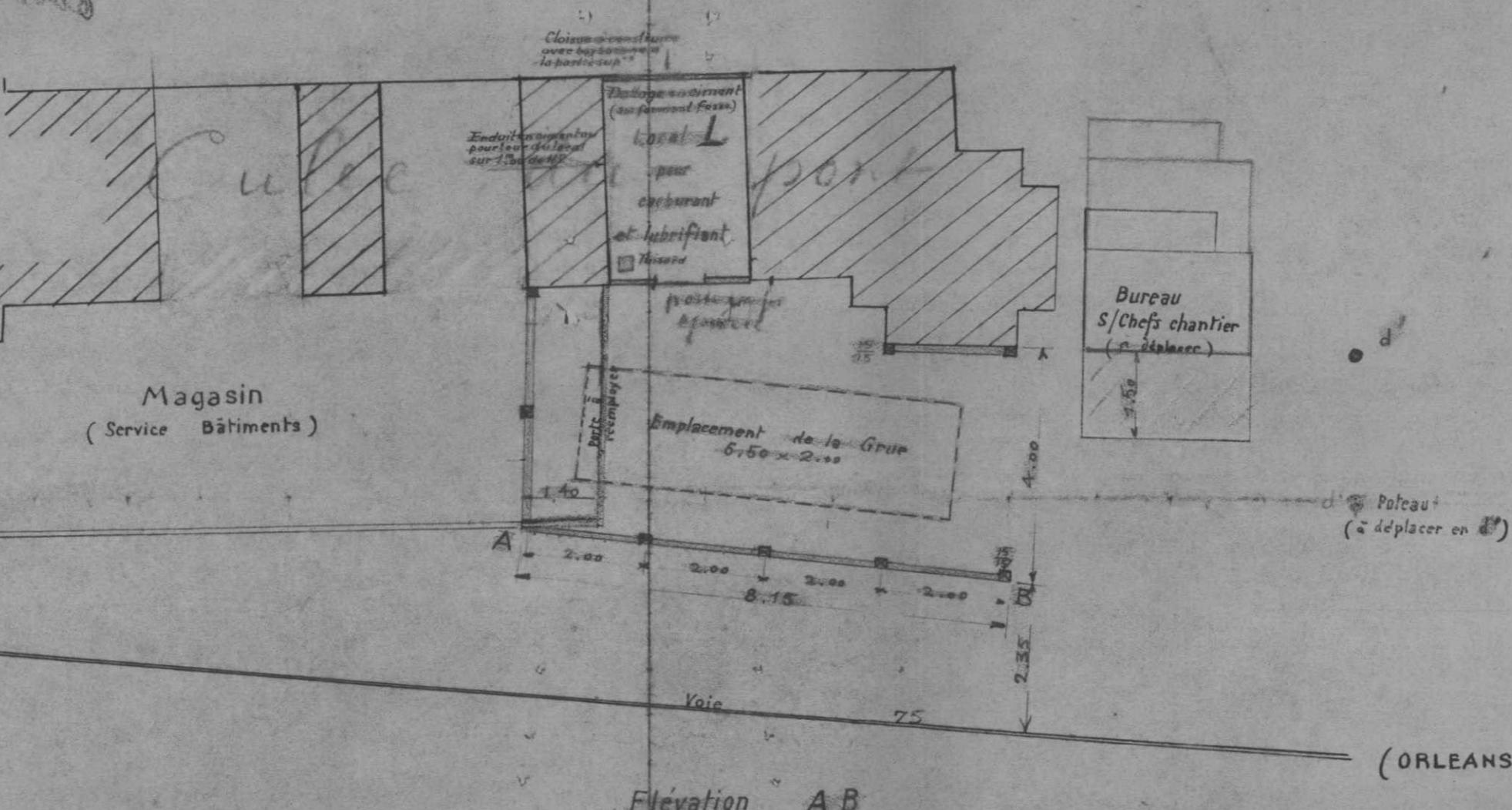
Signé : MARCHAND,



# ARE DE PARIS - IVRY

ébri pour grue pétrolié - électrique, sous  
le pont de Tolbiac .

elle : 0.01 p.m. Vol. 77



## CARACTÉRISTIQUES

Local situé dans la voûte de la culée du pont construite en maçonnerie de moellons.

La ventilation et l'aération assurées par ouvertures grillagées à la partie basse, ( $0^m 20 \times 0^m 10$  - grillage métallique mailles de  $0^m 01$  de côté.) et pratiquées dans une porte en fer, et à la partie haute par des barbacanes ménagées dans la cloison opposée à la porte.

Sol constitué par un dallage formant cuvette de 0<sup>m</sup>.20 de prof<sup>r</sup> avec pentes vers un puisard de 0<sup>m</sup>.20 x 0<sup>m</sup>.20 x 0<sup>m</sup>.30 et enduit en ciment sur 1<sup>m</sup>.00 de H<sup>r</sup> au pourtour intérieur des murs.

Les liquides entreposés seront contenus dans des récipients métalliques étanches placés sur supports incombustibles et séparés des parois du local par des espaces libres permettant une inspection facile. Des cuvettes entière seront placées sous les appareils de débit et les liquides égouttés placés dans un récipient étanche.

Les manipulations seront effectuées de préférence à la lumière du jour par un personnel spécialisé.

Le local ne sera pas chauffé.  
Une provision de sable sec sera constituée à proximité du bâtiment.

La protection contre la foudre sera assurée, les prises de terre constituées par des pièces métalliques.

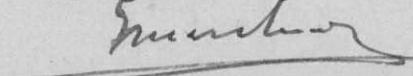
Les récipients porteront en caractères très lisibles la dénomination des liquides qu'ils contiennent avec leur degré d'inflammabilité.

DÉTAIL	N <sup>o</sup> s de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de L'UNITÉ	SOMMES	
				PARTIELLES	TOTALES
TOTAL GÉNÉRAL .....					

A PARIS , le 4 JUILLET 1939

Le Chef du 1er Arrondissement,  
P<sup>re</sup> Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

L'Ingénieur-Ad<sup>t</sup>



# CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Mod. 6512 bis (Fév. 1929  
N<sup>o</sup> de N<sup>o</sup> 10551

## SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS

### 1er ARRONDISSEMENT

#### Ligne de PARIS à ORLEANS

#### GARE DE PARIS-IVRY

Abri pour grue pétroliéo-électrique sous le pont de  
Tolbiac et aménagement d'un local pour carburant

## DÉTAIL ESTIMATIF

DÉTAIL	Nos de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de L'UNITÉ	SOMMES	
				PARTIELLES	TOTALES
<u>A-TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</u>					
a) Travaux à exécuter					
Dépose de bois de charpente en sapin ainsi que le revêtement en planches		Ensemble		145.00	
Fourniture et mise en place de bois de charpente en sapin du pays à vives arêtes		2m3	950.	1.900.00	
Fourniture et pose de planches en sapin de <u>18m/m</u> d'épaisseur pour bordage y compris couvre-joints		72m2	28.	2.016.00	
Fourniture et pose de 3 tirants en fer rond de 20m/m compris pose et scellements et pattes d'agrafe.		Ensemble		250.00	
Pose d'une porte à 2 vantaux avec bâti		Estimé		80.00	
Maçonnerie de béton de cailloux à 250Kgs de ciment Portland pour Dés	9	30.		270.00	
Peinture à l'huile à 2 couches des surfaces extérieures du revêtement	72m2	4.50		324.00	
Déplacement d'un poteau de 5m.00 de hauteur compris terrassements et toutes sujétions		Ensemble		150.00	
Construction d'une cuve en béton avec enduits en ciment y compris pentes et puisard.		Ensemble		900.00	
Fourniture et pose d'une porte métallique avec aération haute et basse		Estimé		11200.00	
Construction de murs en briques y compris enduits sur les petits côtés du local		Ensemble		1.600.00	
Somme à valoir pour travaux imprévus				8.835.00	
A déduire				1.165.00	
b) Valeur vénale des matériaux récupérés provenant des installations supprimées.				965	
Néant.					9.800.00
Dépense restante					10.000.00

DÉTAIL	Nos de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de L'UNITÉ	SOMMES	
				PARTIELLES	TOTALES
<u>B-REMANIEMENTS QUI NE SONT PAS NECESSITES PAR LES T.N.</u>					
Néant.					
<u>C-ACQUISITIONS DE MOBILIER ET d'OUTILLAGE</u>					
Néant					Néant
Dépense totale prévue A+B+C+					9 800 <sup>+00</sup> 10.000.00

## B A T I M E N T S

## Ier ARRONDISSEMENT

-----  
Ligne de PARIS à OLEANS-----  
GARE DE PARIS-IVRY-----  
Abri pour grue pétroliéo-électrique sous le pont de  
Tolbiac et aménagement d'un local pour barburant

## A-TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

### a) Travaux à exécuter

Dépose de bois de charpente en sapin ainsi que le revêtement en planches	Ensemble	145.00
Fourniture et mise en place de bois de charpente en sapin du pays à vives arêtes	2m3	950. 1.900.00
Fourniture et pose de planches en sapin de 18m/m d'épaisseur pour bordage y compris couvre-joints	72m2	29. 2.016.00
Fourniture et pose de 3 tirants en fer rond de 20m/m compris pose et accollements et pattes d'agrafe.	Ensemble	250.00
Posse d'une porte à 2 vantaux avec bâti	Estimé	80.00
Maçonnerie de béton de cailloux à 250Kgs de ciment Portland pour Dés	9	30. 270.00
Peinture à l'huile à 2 couches des surfaces extérieures du revêtement	72m2	4.50 324.00
Déplacement d'un poteau de 5m.00 de hauteur compris terrassements et toutes sujétions	Ensemble	150.00
Construction d'une cuve en béton avec enduits en ciment y compris pentes et puisard.	Ensemble	900.00
Fourniture et pose d'une porte métallique avec aération haute et basse	Estimé	11200.00
Construction de murs en briques y compris enduits sur les petits côtés du local	Ensemble	1.600.00
Somme à valoir pour travaux imprévus		8.835.00
		<u>1.165.00</u>
		<u>9.800.00</u>
		<u>967.00</u>
		<u>10.000.00</u>

### A déduire

### b) Valeur vénale des matériaux récupérés provenant des installations supprimées.

Néant.

Néant

B-REMANIEMENTS QUI NE SONT PAS  
NÉCESSITÉS PAR LES T.N.

Néant.

C-ACQUISITIONS DE MOBILIERS ET  
d'OUTILLAGE

Néant

Néant

Dépense totale prévue A+B+C+

9 800<sup>00</sup>  
10.000.00

PARIS, le 4 JUILLET 1939.

Le Chef du Ier Arrondissement,

Yves Le Chef du 1<sup>er</sup> Arrondissement

L'Ingénieur-Adj

Signé : MARCHAND,

5970

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DE PARIS

**CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS**

**SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS**

1er ARRONDISSEMENT

LIGNE DE PARIS à ORLEANS

GARE DE PARIS - IVRY

ABRI POUR GRUE PETROLEO-ELECTRIQUE SOUS LE PONT  
DE TOLBIAC ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR CARBURANT

**BORDEREAU DES PIÈCES**

Mod. 6767 — N° de N° 10309

Jésus bulle parch 35 k. n° 50 — 17'000 ex. in-4° double — Gaillac, Harvey — 62334-10-37

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Plan
2	Détail estimatif.

S. N. C. F.

### Région du Sud-Ouest

## SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

e Arrondissement

Paris-Fry  
Bureau Central J.P.  
Installation d'un tambour Pandissochi de  
l'italie à l'accès au 1<sup>er</sup> étage

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES 1	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES 3	OBSERVATIONS 4

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

Paris, le

11 NOV 1939

19

I, Place Valhubert (XIII<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE : GOBELINS 98-70

## RÉGION DU SUD-OUEST

## EXPLOITATION

Division des Etudes  
3ème Section

N° 60010 G. 0

à rappeler dans la réponse

Votre référence | N° Date

OBJET:

Le Chef du Service de l'Exploitation  
monsieur le Chef du Service de la Voie et des  
Bâtiments.

A Paris-Ivry le regroupement, dans le bureau central, de tous les services PV de la gare, a nécessité l'exécution de certains travaux, notamment l'établissement d'un escalier en fer pour relier le rez-de-chaussée au 1er étage.

Depuis la réalisation de ces travaux au cours de l'année 1939, le personnel de ce bureau se plaint vivement des courants d'air qui s'établissent par cet escalier lors de l'ouverture de portes, fenêtres ou guichets et nous demande instamment de prendre toutes dispositions utiles pour faire disparaître ces courants d'air.

Pour remédier à cette situation, nos services locaux proposent l'installation, au 1er étage, d'un tambour, au débouché de cet escalier.

La dépense à engager à cet effet s'élèverait à 800 francs environ.

Je suis d'avis de donner suite à la proposition de nos arrondissements.

Je vous serai obligé, en conséquence, de vouloir bien faire procéder dès que possible à l'établissement de ce tambour et me tenir au courant de l'exécution des travaux.

P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION  
( LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES.

208383

Monsieur le Chef du Service,

La demande du Service de l'Exploitation est justifiée.

Toutefois, il s'agit d'une dépense de 1.800Fr<sup>s</sup> et non 800.

Ci-joint un D.E.

Paris, le 28 Novembre 1939.

Le Chef du 1er Arrondissement,

*J. Guerot*

*21-11-39*

*St*

*209*

*J. Loutier Chavare*

Veuillez enlever en imputant la dépense au Compte d'Exploitation, sous réserve que les travaux en cours pourront être réalisés sur l'exercice 1939.

Vous vous aviserez de l'achèvement

Le Chef du Service,

*7-12-39*

*Al*

Enregistré par la
Division des Études
sous le N° 495
Paris, le 5 Décembre 1939

Enregistré sous le  
N° 1/139 Art. 24 = 1.800 Fr<sup>s</sup>)

Toulouse  
Paris, le 6 Décembre 1939

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité V.B.

*Guérard*

*Commr le Chef du Service*

*Al*

C travail ne terminé.

Dans le 7 Janvier 1940  
C Chef de 11 Arrond.

*J. Guerot*

*11-1-40*

*Pris connaissance*

Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité V.B.

*classe*

*10 JAN 1940*

DÉTAIL	N <sup>o</sup> de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de L'UNITÉ	SOMMES	
				PARTIELLES	TOTALES
<b>RECAPITULATION</b>					
A/ TRAVAUX COMPLEMENTAIRES				1.800,-	
B/ REMANIEMENTS QUI NE SONT PAS NECESSITES PAR LES T.N.				"	
C/ ACQUISITION DE MOBILIER ET D'OUTILLAGE.				"	
TOTAL GÉNÉRAL.....				1.800,-	

A PARIS, le 28 NOVEMBRE 1939

Le Chef du 1er Arrondissement,

*deauy*

20838  
CHEMIN DE FER DE PARIS à ORLEANS

Mod. 6512 bis  
(Fév. 1929)

SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT

—  
Ligne de PARIS à ORLEANS

—  
Gare de PARIS-IVRY

—  
BUREAU CENTRAL P.V.

—  
INSTALLATION D'UN TAMBOUR AU DEBOUCHE DE L'ESCALIER  
d'ACCES AU 1<sup>er</sup> ETAGE

—  
DÉTAIL ESTIMATIF

DÉTAIL	N° de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de L'UNITÉ	SOMMES				
				PARTIELLES	TOTALES			
<u>A-TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</u>								
a/ Travaux à exécuter								
Dépose d'un garde-corps, rangement			Estimé	40,-				
Dépose d'un porte-manteau et repose			d°	15,-				
Lambris d'assemblage, tout sapin bâti de 41, panneaux de 27m/m.	8.80	90		792,-				
Fourniture et pose de chassis		2	120	240,-				
Ferrures de la porte, équerres et pattes de fixation			Estimé	150	150,-			
Vitrerie en verre cathédrale	3,20	63		201,-				
Peinture huile 3 ép.dont une d'impression			Estimé	200,-				
Somme à valoir pour imprévus (10% environ)				1.638,-				
				182,-				
					1.820,-			
A déduire :								
b/ Valeur vénale des matériaux ré- cupérés provenant des installations supprimées				20,-				
Eléments de garde-corps								
MONTANT du §.A. (a - b)				1.800,-				
<u>B-REMANIEMENTS QUI NE SONT PAS NECESSITES PAR LES T.N.</u>								
Néant.								
<u>C-ACQUISITION DE MOBILIER ET D'OUTILLAGE.</u>								
Néant.								

DÉTAIL	N° de la SÉRIE des PRIX	QUANTITÉS	PRIX de L'UNITÉ	SOMMES				
				PARTIELLES	TOTALES			
<u>A-TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</u>								
a/ Travaux à exécuter								
Dépose d'un garde-corps, rangement			Estimé	40,-				
Dépose d'un porte-manteau et repose			d°	15,-				
Lambris d'assemblage, tout sapin bâti de 41, panneaux de 27m/m.	8.80	90		792,-				
Fourniture et pose de chassis		2	120	240,-				
Ferrures de la porte, équerres et pattes de fixation			Estimé	150	150,-			
Vitrerie en verre cathédrale	3,20	63		201,-				
Peinture huile 3 ép.dont une d'impression			Estimé	200,-				
Somme à valoir pour imprévus (10% environ)				1.638,-				
				182,-				
					1.820,-			
A déduire :								
b/ Valeur vénale des matériaux ré- cupérés provenant des installations supprimées				20,-				
Eléments de garde-corps								
MONTANT du §.A. (a - b)				1.800,-				
<u>B-REMANIEMENTS QUI NE SONT PAS NECESSITES PAR LES T.N.</u>								
Néant.								
<u>C-ACQUISITION DE MOBILIER ET D'OUTILLAGE.</u>								
Néant.								

S. N. C. F.

### Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

e Arrondissement

Paris IV<sup>e</sup>  
Immeuble 130 Rue du Cheval d'Or (Nogent des佩雷)  
Sur le chemin le 31-10-39 dans le conduct de fumée devant  
la friterie d'Anzin dans un pavillon occupé par M. Fenciolelli  
refuge de la famille et préparant à effectuer

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES 1	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES 3	OBSERVATIONS 4

VB ~~Le~~ Louis Joly

PRÉFECTURE DE POLICE

Direction Administrative  
de la Circulation et des Transports

8<sup>e</sup> BUREAU

1<sup>e</sup> SECTION

N° \_\_\_\_\_

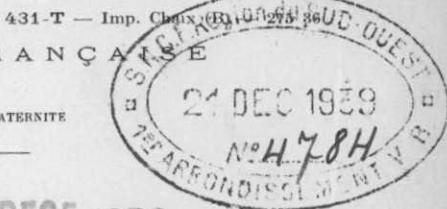
Les réponses doivent toujours rappeler en marge les indications ci-dessus et être adressées au Préfet de Police.

3919

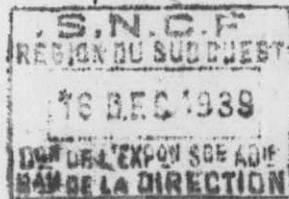
Chavane +  
10-12-39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ



Paris, le 4 DECE 1939 193



Le Préfet de Police

à Monsieur le Directeur de la Société  
Nationale des Chemins de fer français  
(Région Sud-Ouest)

S.N.C.F.  
RÉGION DU SUD-OUEST

— 18 DEC 1939 29030

CHEF DU SERVICE DE LA VIE

Le 31 octobre 1939, un feu s'est déclaré dans un conduit de fumée desservant la pièce d'entrée dans un pavillon occupé par M. PENCIOLELLI au rez-de-chaussée dans l'immeuble 130, rue du Chevaleret.

*(magasin de denrées)*  
De l'enquête effectuée, il résulte que le conduit est crevassé au rez-de-chaussée et au 1er étage

L'immeuble appartenant à la Société Nationale des Chemins de fer (région Sud-Ouest), j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir donner toutes instructions utiles pour qu'en application des dispositions de l'Ordonnance de Police du 27 mars 1906, il soit procédé d'urgence à l'exécution des travaux suivants :

1<sup>o</sup>- Visiter, sonder et ramoner, dans tout son parcours, le conduit de fumée incendié;

2<sup>o</sup>- Réparer ou refaire, dans toutes ses parties brisées ou crevassées, ledit conduit de fumée avant d'utiliser de nouveau le foyer qu'il dessert (article 21 de l'Ordonnance).

Pour le Préfet de Police :  
Le Directeur de la Direction administrative  
de la Circulation et des Transports,

*Amelot*

Yousur le Chef du service

C' numero a été fait pour  
1168.

Dans le 5 Janvier 1940  
C' est à la Personne  
deux

*Amelot*

10-1-40

Classer

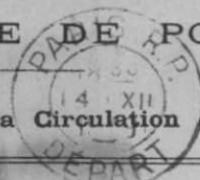
11-1-40  
5

425-T — 1074-39

29030 - 39

PRÉFECTURE DE POLICE

Direction Administrative de la Circulation et des Transports



3<sup>e</sup> BUREAU

VAL HUBERT

Monsieur le Directeur  
de la S. N. Nationale des Chemins de fer  
français (Région Sud. ouest)  
Rue de Vandres  
Paris

S. N. C. F.

## Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

e Arrondissement

Parc-Sixy  
Bureau de la Douane

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES 1	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES 3	OBSERVATIONS 4

89-4111  
Société Nationale  
des  
Chemins de Fer Français  
(Bureau de la Douane)

ez (classe)

23 FEV 1939

89-4111  
12

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du SUD-OUEST  
Service de la Voie  
et des Bâtiments

Division du Service Général

Architecture

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments  
à  
Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation

V.R. R.P.  
73935 R/38

1725

Comme suite à votre lettre du 26 Janvier 1939, référence ci-contre, relative à un accident dont à été victime le 22 Novembre 1935, M. CLAVERIE Receveur particulier des Douanes à Paris-Ivry, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, en trois exemplaires, la photographie de la marche d'escalier en cause.

Cette photographie déformant l'aspect réel de cette marche, je joins trois exemplaires d'un dessin de détail côté.

La marche en question est en pierre de taille, elle n'a pas été réparée depuis l'accident.

R. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BÂTIMENTS  
L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service Général,  
Signé : Coullié

S. N. C. F.

## Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS

e Arrondissement

Paris-Ivy.

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES 1	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES 3	OBSERVATIONS 4

3440/333 1.3.39 (n° Vatinet)

900b

**SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS**

R. C. Seine 276.443

RÉGION DU SUD-OUEST

EXPLOITATION

Division des Etudes

N° 60204 G.06<sup>2</sup>  
à rappeler dans la réponse

Votre { N°  
référence } Date

OBJET:

*1. J. 39*

Paris, le

30 JUIN 1939

1, Place Valhubert (XIII<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE : GOBELINS 98-70



LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION  
à MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET  
DES BÂTIMENTS

Suite à ma lettre du 6 février 1939 concernant  
le remplacement, par une construction suffisamment  
spacieuse, de la guérite utilisée, au chantier de  
formation de Paris-Austerlitz, par les agents du service  
des plaques d'itinéraires et des hamacs.

Je vous serai obligé de vouloir bien considérer  
ce travail comme particulièrement urgent.

P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION  
LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,

*Spitalius*

*en d'acord, soumis par la  
Dra des Etudes, le 11 Juillet 1939*

*classe*

*13-7-39*

*A*

68/ 34 7/ 34.  
Paris. Inv

900b 39

6 FEV 1939

B.C. 900<sup>b</sup>  
D.E. 672

EXPLORATION  
SERVONS TECHNIQUE  
60.204 0.06 2

1/2 Avenue du boulevard  
la grande rue b 12/3 Y R. 1807  
Marolles à la gare de Marolles

LE CHANTIER DU SERVICE DE L'EXPLOITATION,  
à consulter le CHIFFRE DU BREVET DE LA VOIE  
ET DES BATIMENTS.

-1 plan-

Les délégués du personnel ont signalé que les agents de la gare de Marolles étaient chargés, au chantier des formations, du service des plaques d'identification et des hausses, alors qu'en ce point, d'une guérite tout à fait insuffisante et demandant le remplacement de cette guérite par une construction plus importante.

Ces agents, au nombre de 6 (deux en service de matinée, et quatre en service de soirée) utilisent, comme bureaux et vestiaires, une guérite en bois de 2m x 2m qui est trop exiguë pour leur permettre d'assurer leur service dans de bonnes conditions.

D'autre part, les agents chargés du marquage des places n'ont aucun local pour déposer leurs effets et leurs graphiques de location. Le nombre de ces agents, qui est très variable, suivant les saisons est très important en été, période pendant laquelle il peut atteindre, à certains moments, 15 unités et il y aurait intérêt à leur affecter un local sur le chantier.

Je serais d'avis, dans ces conditions, de remplacer la guérite actuelle des agents du service des plaques et des hausses par une construction suffisamment spacieuse pour pouvoir être affectée à ces derniers agents, ainsi qu'aux agents chargés du marquage des places.

Les dispositions à réaliser sont figurées sur l'extrait de plan ci-joint. Elles prévoient l'établissement d'un petit bâtiment de 2m 15 x 4m 50 en prolongement de la guérite des étiquettes.

\*\*\*\*

La guérite en bois actuelle devra être déposée.

La dépense correspondante est fixée à 4.00 Frs.

La lycée électrique et le pôle existant dans la guérite actuelle seront reportés dans le nouveau bâtiment.

En outre, par lettre d. 200 0.00 du 7 novembre 1938, je vous ai demandé, pour faciliter le service du marquage des places, d'établir une liaison téléphonique directe entre la gare d'Orsay et le chantier des formations.

Cette liaison devait aboutir, sur le chantier, au bureau du dessinateur, cela étant donné que les agents, qui doivent faire usage de cette liaison, disposeront dès lors de la nouvelle construction envisagée, c'est ce nouveau local qui devra être relié téléphoniquement à la gare d'Orsay.

Je vous serai obligé de veiller bien faire exécuter dès que possible ce travail et m'aviser le moment venu de son achèvement.

PAR ORDRE DU BUREAU DE LA DÉPARTEMENTALISATION  
DU 27 DE LA DÉPARTEMENTALISATION  
DEPARTEMENTALISATION

*Signé : GUILLET*

-----  
Monsieur LEBoulleux

-----  
7/2/39  
signé : COULLIE.-

-----  
M.M. ABELOOS & DUCROT

-----  
8/2/39  
signé : LEBoulleux.-

-----  
Monsieur VATINET

-----  
9/2/39  
signé : *ella*

Monsieur l'Ingénieur

La liaison de standard avec le bureau du Mouvement est réalisée depuis le 16 décembre 1938. L'installation de l'appareil dispatching est subordonnée à la livraison du poste que nous pensons avoir pour le 20 février.

13/2/39  
signé : *Yat.../...*

Monsieur FELIX

Je vous prie de m'adresser une estimation pour le remplacement de la cabine et son aménagement, ainsi que pour le report de la liaison téléphonique dans ce nouveau local.

17/2/1939  
P. le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments,

Signé: *LEBOULLEUX*

*17/2/39  
Lebo...  
17-2-39*

Tans Tony

Die latte de l'encointe fortifiée de

Paris (h. du 19.4.1940)

Die latte de fort de la Loi à Paris (h. du 14.8.26)

Centaine qui n'a pas été détruit

au bord de la ligne de front allemand

et Paris honore

Salle de l'ancienne Bourse

Reg. de l'ancien

à l'ouest

paquet à l'ouest, en juin 1940

Paris. Troy

amélioration de l'esthétique de la gare  
électrique de Penzance avec la ville  
Rac. des voies de l'atelier électrique avec le  
chariot roulé de l'entrée

2. Guittard

9-8-19

Joint à 19267. <sup>39</sup>

Service de la Voie et des Bâtiments  
DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL  
Acquisitions de Terrains  
et Domaine

VOIE ET BÂTIMENTS

23 DEC 1939

1938/3

9134

Le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du Sud-Ouest,

à Monsieur le PREFET de la SEINE

- Exhaussement de la porte de VITRY (Avenue Jules Coutant) Echange de terrains entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. --

Par lettre du 24 Juillet dernier, répondant à notre communication du 20 Août 1937, vous nous avez proposé de régulariser l'échange envisagé de la façon suivante :

1<sup>o</sup> - La valeur des terrains à échanger serait fixée à 85 francs le m<sup>2</sup>., prix attribué par le Jury aux terrains expropriés par la Ville de Paris;

2<sup>o</sup> - Le loyer du terrain occupé par la Ville de Paris depuis Août 1933, dans la parcelle appartenant à la S.N.C.F., serait de 7 % de la valeur du terrain.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous ne pouvons accepter le prix de 85 francs comme base de règlement.

La Décision arbitrale du 17 Décembre 1934 a fixé à 130 francs le m<sup>2</sup>. la valeur moyenne, après dérasement des parcelles occupées par les bastions 92, 93 et 94, cédées par la Ville de Paris à la Compagnie d'Orléans. Aucune distinction ne pouvant être faite après le déclassement des fortifications entre le terrain de l'enceinte fortifiée et les terrains de zone, je considère que, eu égard à la situation des parcelles à échanger en bordure de l'Avenue de la Porte de Vitry, le prix à appliquer devrait être notablement supérieur à 130 francs.

Je suis néanmoins disposé à m'en tenir à ce dernier prix, mais j'insiste par contre, pour que dans la détermination de la somme à nous verser, il soit fait complètement abstraction de la surface à réservé pour

l'établissement d'une rampe d'accès (355 m,50) et de celle qui, comprise entre la rampe et l'avenue restera absolument inutilisable (126 m,50) (Surfaces hachurées du plan ci-joint). On pourrait d'ailleurs tout aussi bien admettre que ces surfaces soient laissées en dehors de l'échange.

Dans ces conditions, l'opération à réaliser se présenterait comme suit :

Surface de la parcelle cédée par  
la S.N.C.F. ..... 1.237 m<sup>2</sup>,50

Surface de la parcelle cédée par  
la Ville de Paris :  
(1.125 m<sup>2</sup>,50 - (355,50+126,50) ..... 643 m<sup>2</sup>,50

Surface donnant lieu à une soulte  
au profit de la S.N.C.F. ..... 594 m<sup>2</sup>.

Soulte au profit de la S.N.C.F.

130 Frs. x 594 = 77.220 francs.

Le loyer du terrain occupé par la Ville de Paris depuis Août 1935 dans la parcelle appartenant à la S.N.C.F. pourrait être fixé à 9 francs par m<sup>2</sup>. et par an (soit à environ 7 % de la valeur du terrain).

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si vous pouvez me donner votre accord sur ces conditions, afin de me permettre de les soumettre, en vue de l'établissement de l'acte d'échange à intervenir à l'approbation préalable de M. le Ministre des Travaux Publics.

Signé : Bouteiloup

Jan. 1947

2

Différents types de fédération

Aménagement des terrains 93-94, aménagement des cours  
de débordement "en garage et chartres  
diminutif de la ville", aménagement des accès  
aux parkings nationaux (par décret décretant un  
bordure de la future voie de débord) (14794<sup>361</sup>)  
et aménagement.

97447  
17-4-1947

Décret ministère de l'Intérieur  
17.4.38

Paul. Joly

3  
—

Ag<sup>re</sup> de l'enquête d'immeubles au Domaine Public  
en vue de l'établissement ultérieur de cours de débord

Immeuble à moulot de la Roussette 17 quai de la gare 1112 Watt  
Céleste envoi de l'air Compagnie 15-17 quai de la gare  
Immeuble à moulot de la Forêt 27 quai de la gare  
Echange de terrains avec la C<sup>o</sup> Ferme de l'île d'Yeu  
19-23 quai de la gare (au niveau)

Archives Koval  
PL25